



Centre Européen  
des Consommateurs  
Luxembourg



Co-funded by  
the European Union

**Communiqué de presse du Centre Européen des Consommateurs  
(CEC) GIE du Luxembourg**

# **Vol annulé, retardé, overbooké : Check your flight rights**

**A l'aéroport vous apprenez que votre vol est annulé ou retardé, au guichet on vous annonce un overbooking, votre bagage arrive endommagé - une seule solution : Check your flight rights !**

<http://cecluxembourg.lu/subjects/voyages/droits-des-passagers-aeriens/>

En quelques secondes, en indiquant simplement votre aéroport de départ et d'arrivée et le problème auquel vous faites face, vous connaîtrez vos droits (jusqu'à 600€ d'indemnisation). Grâce à cet outil entièrement gratuit et disponible en ligne vous pourrez très facilement faire valoir vos droits vis-à-vis de la compagnie aérienne.

Le CEC Luxembourg sera présent à la foire Vakanz du 12 au 14 janvier 2018, Luxexpo The Box, stand 8B62 pour promouvoir ce nouvel outil entièrement gratuit et informer les consommateurs sur leurs droits en tant que passager aérien notamment.

Check your flight rights est un service offert par le Conseil Norvégien de la Consommation (Forbrukerrådet) et est soutenu par le réseau ECC-Net dont le Centre Européen des Consommateurs Luxembourg fait partie.

Le réseau des Centres Européens des Consommateurs est un réseau de 30 Centres répartis dans l'Union européenne ainsi qu'en Islande et en Norvège (European Consumer Centre Network – ECC-Net). Le CEC Luxembourg est un groupement économique créé par l'Etat luxembourgeois et l'Union Luxembourgeoise des Consommateurs. Il est soutenu et cofinancé par la Commission européenne. Les services du CEC sont gratuits.

Vous pouvez joindre le CEC Luxembourg pour des questions concernant la politique européenne en matière de consommation ou dans les cas de litiges transfrontaliers à l'adresse suivante : 2A, rue Kalchesbrück, L-1852 Luxembourg, tél: (+352) 268464-1, fax: (+352) 26845761, e-mail: [info@cecluxembourg.lu](mailto:info@cecluxembourg.lu).

Luxembourg, le 9 janvier 2018